

Budget rectificatif 1/2019: excédent de l'exercice 2018

2019/2021(BUD) - 05/11/2019 - Acte final

OBJECTIF: adoption du budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2019 : inscription au budget de l'excédent de l'exercice 2018.

ACTE LÉGISLATIF: Adoption définitive (UE, Euratom) 2018/1140 du budget rectificatif n°1 de l'Union européenne pour l'exercice 2018.

CONTENU: le Parlement a constaté que le budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2018 était définitivement adopté.

Le budget rectificatif vise à inscrire au budget 2019 l'excédent de l'exercice 2018, qui s'élève à 1.802.988.329 d'EUR.

L'excédent se compose essentiellement i) d'une exécution en recettes positive de 1.274,59 millions d'EUR, ii) d'une sous-exécution des dépenses de 528,40 millions d'EUR (dont 120 millions d'EUR de la réserve d'aide d'urgence).

La budgétisation de l'excédent diminue d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE.